
Renvoi au comité d'instruction publique de l'annonce des sociétés populaires de Pontarlier et de Levier d'avoir nommé une Commission pour surveiller l'exécution de la loi du maximum, lors de la séance du 29 ventôse an II (19 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique de l'annonce des sociétés populaires de Pontarlier et de Levier d'avoir nommé une Commission pour surveiller l'exécution de la loi du maximum, lors de la séance du 29 ventôse an II (19 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 653;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31471_t1_0653_0000_18

Fichier pdf généré le 23/01/2023

Tels sont, Citoyens représentans, les motifs qui nous déterminent à vous demander la prolongation de son séjour dans notre département.

J. LACHANT (*maire*), DUPONT, P. BERQUIN, S. BLIER, CARNETTE, ALDOISSI, LANGLET, CAMMARTIN, LANGLOIS, GARBE l'aîné, BAILLY-SARLY, LEROY, FRUCHON-FILLETTE, PETTIT fils, LEFEBURE, J. Ch. PETIT, GODARD, PRIVON, NACQUART, GRIBEAUVAL, DELEGORGE, PREVOT, P. DUVAL, GRANDCOLLOT, SOISSON, LEULLICY, J. CORDIER (*secrét.*), GOSSELIN (*préposé aux logements*).

13

Les citoyens Bouret et Frémanger, représentans du peuple dans les départemens de la Manche et du Calvados, font part à la Convention du progrès que la liberté et la raison font dans les communes qu'ils sont chargés de parcourir : ils annoncent que quoiqu'il y ait encore quelques ennemis de la Révolution, ils les amèneront, et feront marcher tous ces pays sur la ligne révolutionnaire.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Caen, 24 vent. II] (2).

« Bientôt, Citoyens collègues, le Calvados marchera tout entier dans la ligne révolutionnaire. L'épuration des autorités constituées dans les districts de Caen, de Lisieux, de Pont-l'Évêque, de Bayeux, dans la commune d'Honfleur, où de funestes divisions s'étoient élevées, a opéré une régénération politique qui tournera à l'avantage de la Révolution. Vire et Falaise n'ont point encore passé au creuset; mais nous y arrivons ces jours ci; et ça ira, là comme ailleurs. Caen étoit d'une dure digestion; le souvenir des crimes dont cette cité avoit été le foyer, celui de l'erreur dans laquelle de profonds scélérats avoient entraîné de bons citoyens abusés et séduits; les rigueurs nécessaires dont ils avoient éprouvé les effets, laisoient un sentiment de torpeur et d'inertie nuisible aux intérêts de la Patrie. Nous avons sondé les plaies, appliqué le baume nécessaire, et la cure sera complète.

L'esprit public s'élèvera bientôt à la hauteur, et se cramponnera aux principes purs et incorruptibles de la révolution. Nous avons été témoins et acteurs dans une fête civique, où l'amitié, la reconnaissance, l'amour de la patrie, se manifestoient par une joie inexprimable. La Convention nationale, toute la République, et surtout les braves défenseurs de notre liberté, doivent se bien porter, s'ils jouissent d'une santé égale à la chaleur des vœux qui leur ont été adressés, dans le repas civique qui a eu lieu dans l'enceinte où la société tient ses séances. L'odieux fanatisme lève encore une tête mal assurée, et mord dans l'ombre; mais l'hydre sera détruite, eût-elle plus de têtes que Mégère, dont elle porte la figure, n'avoit de cheveux sur la sienne.

Nous vous rendrons compte, Citoyens collè-

gues, de nos progrès révolutionnaires; l'espérance nous anime; l'amour de la liberté nous soutient. *Vive la République! S et F.* »

FRÉMANGER, BOURET.

14

Le ministre des contributions publiques envoie trois états relatifs à la fabrication des monnoies; le premier présente la fabrication des espèces de cuivre et de métal de cloches, depuis le premier janvier 1793 jusqu'au 20 du présent mois, montant à la somme de 4 979 170 liv. 5 sous.

Le deuxième comprend les envois de cuivre et de cloches, faits par les départemens aux maisons des monnoies et ateliers monétaires, jusqu'audit jour 20 de ce mois, savoir :

1792

En cuivre et bronze, à... 582 400 liv. 3 sous.

1793

Et en cloches, à 5 465 946 liv. 10 sous.

Et le troisième fait connoître la fabrication des pièces de cinq décimes, depuis le premier pluviôse jusqu'au 20 du présent mois.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des finances (1).

15

La société populaire de Pontarlier fait part à la Convention qu'elle a nommé une commission de douze de ses membres pour conjointement avec la municipalité surveiller l'exécution de la loi du *maximum*; que la société de Levier a adopté la même mesure et porté sa surveillance sur les déclarations, en grains, des cultivateurs de cette commune agricole, dont quelques-uns en avoient fait de fausses qui ont été aussitôt dénoncés.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (2).

16

L'administration du district d'Abbeville témoigne sa reconnaissance à la Convention de ce qu'elle lui a envoyé le citoyen Dumont, qui a su faire fuir loin de ce climat l'aristocratie et le fanatisme; demande que l'on prolonge son séjour, et que les représentans restent à leur poste jusqu'à ce que tous les sceptres des brigands couronnés soient foulés aux pieds.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (3).

[Abbeville, 26 vent. II] (4).

« Nous te rendons grâce, ô Montagne! Tes

(1) P.V., XXXIII, 423. Bⁱⁿ, 29 vent.

(2) P.V., XXXIII, 423. J. Sablier, n° 1207; C. Eg., n° 579.

(3) P.V., XXXIII, 423. C. Eg., n° 579; Bⁱⁿ, 29 vent. Voir ci-dessus, même séance, n° 12.

(4) D^{XLII}, doss. 12, Somme, p. 294.

(1) P.V., XXXIII, 422.

(2) AFII 92, pl. 678, p. 40; Bⁱⁿ, 29 vent. (suppl.); M.U., XXXVIII, 29-30; Débats, n° 548, p. 19. Reproduit dans AULARD, Recueil des Actes..., XI, 701.